

<http://7lameslamer.net/les-vautours-de-la-prison-juliette-2092.html>



Les vautours de la prison Juliette Dodu

- Domin lé dan nout dé min - Courrier des internautes -



Date de mise en ligne : mardi 3 octobre 2017

Copyright © 7 Lames la Mer - Tous droits réservés

Que font la DAC OI, le conservateur des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France ? Effacer l'histoire de la prison Juliette Dodu est tout simplement un second crime...



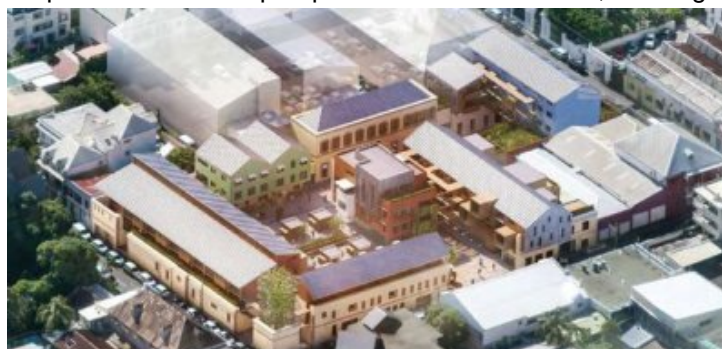
Prison Juliette Dodu. À gauche, photo de Stéphane Repentin.

Comment peut-on construire des logements sur la souffrance ?

Le CRAN [1] Réunion regrette que la mairie de Saint-Denis et la SHLMR n'aient aucunement été sensibles à la démarche de l'association « *Kartyé Lib* » qui, depuis 2014 a fait connaître son intention de maintenir la prison Juliette Dodu en tant qu'élément patrimonial de La Réunion, souhait légitime de protéger un lieu qui a écrit autant de phrases de notre histoire.

La geôle de Juliette Dodu offre une traçabilité historique inséparable de la fondation sociétale de l'île de La Réunion. En quoi ce patrimoine matériel du peuple réunionnais, de par son architecture datant de trois siècles, devient-il une urgence pour construire des logements sociaux ?

Comment peut-on construire des logements sur l'histoire et la souffrance de nos ancêtres marrons, poser des égouts qui souilleraient, qui emprisonneraient un peu plus les cris de ces Kafs, ces nègres, ces engagés ?



Le projet de la Ville de Saint-Denis.

Protéger notre identité réunionnaise des vautours de l'inutile

Aucune collectivité â€” ni bailleur social â€” en France n'oserait construire des logements sur un lieu qui abrite l'histoire mémorielle de toute une région, mais à La Réunion l'inacceptable est possible. Ce genre d'effacement de la mémoire est une faute politique qui éloigne encore plus le Réunionnais de sa réalité, pour faire de lui un homme sans mémoire, dépourvu d'histoire, et pour cacher ses blessures sociétales.

Les vautours de la prison Juliette Dodu

L'esclavage, depuis la loi Taubira de 2001, est reconnu en tant que crime contre l'humanité. Effacer l'histoire de cette prison est tout simplement un second crime perpétré par le conseil municipal de Saint Denis et la SHLMR.

Que font la DAC OI [2], le conservateur des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France ? La prison de Juliette Dodu est un espace qui doit abriter un musée d'histoire, de l'esclavage et du marronnage à La Réunion, une richesse inestimable qui protégera notre identité réunionnaise des vautours de l'inutile.

Erick Murin

Responsable du CRAN

[1] Conseil représentatif des associations noires.

[2] Direction des affaires culturelles océan Indien.